

Le Centre de mobilité internationale de Rennes vous aide dans la constitution de votre dossier et vous accompagne dans cette démarche.

Vous êtes boursier et non inscrit comme doctorant dans un établissement d'enseignement supérieur en France. Vous pouvez bénéficier de la Protection Universelle Maladie (PUMa).

Pour cela vous devez impérativement justifier d'une résidence en France de manière stable et régulière depuis au moins 3 mois et être en situation régulière au regard de la législation sur le séjour pour bénéficier du droit à la prise en charge de vos frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de votre vie.

Le dossier est à déposer à la Caisse primaire d'assurance maladie de Rennes. Une fois le dossier de demande d'ouverture de droits à l'assurance maladie enregistré et traité par la CPAM de Rennes, vous recevrez un courrier d'information indiquant votre numéro d'immatriculation sociale. Ce n'est qu'à réception de votre numéro de sécurité sociale que vous pourrez demander les remboursements de vos soins.

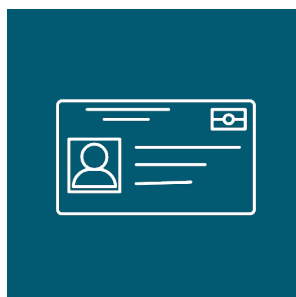
Documents à présenter

Venez avec les originaux & les photocopies

Formulaire [735.cnamts](#)
Dûment rempli



Passport



VLS-TS
ou visa D long séjour
+ récépissé
ou titre de séjour
+ tampon d'entrée
en France



Extrait d'acte
de naissance
ou fiche individuelle
d'état civil



Justificatif de
présence en France
depuis plus de 3 mois
(factures ou attestation
de résidence, contrat
de location à votre
nom etc...)
+ un justificatif de
domicile récent.



Relevé d'Identité
Bancaire (RIB)



L'ancienne
Carte Vitale
ou attestation de
sécurité sociale
(si déjà enregistré)